

Ai/31/5.4.2/20230928/1304

Portant délégation des fonctions
d'Officier de l'Etat Civil à Madame Evelyne LACOMBE épouse ESPENON,
Conseillère Municipale

LE MAIRE DE MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L2122-32 ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU le procès-verbal de l'élection des Adjoints du 26 mai 2020 ;

Considérant le mariage qui doit être célébré le samedi 4 novembre 2023 à 11 heures ;

Considérant qu'aucun des Officiers d'Etat Civil de la Commune ne peut remplir ses fonctions à ce moment-là,

ARRÊTE

Article 1 :

– Madame Evelyne LACOMBE épouse ESPENON, Conseillère Municipale, est déléguée dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la Commune de MONTEUX pour célébrer le mariage de Christian TOURTE et Sylvie NOIROT, qui aura lieu le samedi 4 novembre 2023 à 11 heures en l'Hôtel de Ville.

Article 2 :

– Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

Article 3 :

– Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Madame le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS.

Article 4 :

– La Directrice Générale des Services de la Mairie de MONTEUX est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

EXECUTOIRE

Envoyé-le : 4.10.2023

Affiché-le : 4.10.2023.

Monteux, le 28 septembre 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX